

137 CHEMIN DE BONJEAN
84210 - PERNES-LES-FONTAINES

N° : FAC22242
Date : 26/06/2023
N° client : CLT0225

Port. : 06 85 59 30 99
Email : themasvin@gmail.com
Site web : <https://www.themas-vin.com>

Domaine AF GROS

**5 grande rue
21630 POMMARD**

Livraison faite le 22 juin 2023

Libellé	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
CL L08 -CUVE CLAYVER LUNA 08 Cuve Clayver 250L Couvercle inox complet pour cuve Clayver en position verticale, cheminée avec bride DIN 50, vis de serrage extérieure, Support en acier inox et plastique HDPE Vanne Macon 40, Papillon	4,00	2 260,00 €	9 040,00 €	20,00%
CL G05 -CUVE CLAYVER GALATEA 05 Cuve Clayver 400L verticale Couvercle inox pour cuve Clayver en position verticale, cheminée avec bride DIN 50, vis de serrage extérieure Support en acier inox et plastique HDPE Vanne Macon 40, Papillon	22,00	3 020,00 €	66 440,00 €	20,00%
CL082 -BOUCHON INOX, offert bouchon inox Din 50 pour couvercle Clayver	26,00	30,00 €	0,00 €	0,00%
CL066 -LOGO, offert Logo du Domaine sur cuve Clayver, sous réserve d'acceptation par Clayver	26,00	150,00 €	0,00 €	20,00%
CL064 -SEPARATEUR DE LIES INOX	26,00	70,00 €	1 820,00 €	20,00%
EM001 -EMBALLAGE, offert film et sangles	26,00	60,00 €	0,00 €	20,00%
TRO01 -TRANSPORT Depuis Vado-Ligure Italie, au 16 rue Pierre Joigneaux Beaune	1,00	2 220,00 €	2 220,00 €	20,00%

Themas
Vin

137 CHEMIN DE BONJEAN
84210 - PERNES-LES-FONTAINES

Port. : 06 85 59 30 99
Email : themasvin@gmail.com
Site web : https://www.themas-vin.com

FACTURE

N° : FAC22242
Date : 26/06/2023
N° client : CLT0225

Domaine AF GROS

5 grande rue
21630 POMMARD

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	39 760,00 €	20,00%	7 952,00 €

Règlement

Echéance(s)

Acompte de 47 712,00 € au 24/03/2023
47 712,00 € au 26/07/2023

Echéance(s) réglée(s)

47 712,00 € réglée le 17/03/2023 par Virement

Total HT	79 520,00 €
Acompte(s) reçu(s) HT	39 760,00 €
Total HT net	39 760,00 €
TVA	7 952,00 €
Total TTC	47 712,00 €

Coordonnées bancaires

Nom BP
IBAN FR7610807004935222107393615
BIC CCBPFRPPDJN

Réserve de propriété : nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (loi du 12 mai 1980).

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).